

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES
PUBLICS/SECTEUR MARCHES PUBLICS

DEC2020_ 0145

DÉCISION**OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE RELATIF À L'ACQUISITION D'UN CAMION D'OCCASION POUR LA VIABILITÉ HIVERNALE ET LE PORTAGE DE BENNES.**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative, du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire, ainsi que de divers textes, notamment les articles L. 2123-1-1° et R. 2123-1-1°,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°DEL2020_0064 du Conseil municipal du 24 mai 2020 portant délégations au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU le dossier de consultation des entreprises, portant sur la procédure adaptée relative au marché public de fourniture pour l'acquisition d'un camion d'occasion pour la viabilité hivernale et le portage de bennes,

VU l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne, concomitamment avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 31 juillet 2020, sur la plateforme de dématérialisation de la commune sous la référence n° 728258, et publié sur le site MarchésOnline sous la référence n° AO-2033-0107,

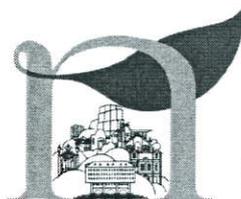
VU le rapport d'analyse des offres établi au regard des critères pondérés d'attribution des offres, à savoir le critère du prix pondéré à 50 %, le critère du délai pondéré à 30 % et le critère de la valeur technique pondéré à 20 %,

CONSIDÉRANT que deux plis ont été déposés dans le délai imparti (date limite de remise des offres fixée au 8 septembre 2020 à 12 h 00), que les candidatures ont été admises, que dès lors les deux offres ont été analysées,

CONSIDÉRANT qu'au regard des critères pondérés d'attribution des offres susvisés, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la société Europe Service,

CONSIDÉRANT que la prestation relève de la catégorie d'achat « Fournitures » et de l'unité fonctionnelle « Véhicule de service hivernal et portage de bennes », dont la valeur ne dépasse pas 90 000 € HT,

1/2



VILLE DE NOISIEL

0145

Suite de la décision DEC2020_

Portant « Conclusion du marché public de fourniture relatif à l'acquisition d'un camion d'occasion pour la viabilité hivernale et le portage de bennes. »

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société EUROPE SERVICE SAS, sise Parc d'Activités de Tronquières, avenue du Garric 15000 AURILLAC, le marché public de fourniture relatif à l'acquisition d'un camion d'occasion pour la viabilité hivernale et le portage de bennes, pour un montant global et forfaitaire de 68 500,00 € HT, soit 82 200,00 € TTC.

Le marché prend effet à compter de sa date de notification, pour un délai de livraison de huit semaines maximum, et prendra fin à l'expiration du délai de garantie de six mois.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au budget communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable publique de Marne-la-Vallée,
- Madame le Directeur général des services de la Mairie de Noisiel,
- au titulaire du marché,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 24-09-2020

Le Maire

Mathieu Viskovic



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le	24 SEP. 2020
Affiché en Mairie le	24 SEP. 2020
Publié au RAA le	24 SEP. 2020
Notifié le	

2/2

